

Éclairer les politiques publiques, notamment dans le domaine de la biodiversité, sur des faits avérés est de plus en plus exigé, mais comment le faire avec efficacité et pertinence ?





Une masse d'informations croissante et de plus en plus accessible est disponible grâce au développement de la science au niveau mondial, de la révolution numérique et de l'ouverture des espaces de délibérations des institutions publiques. Dans ce contexte, les méthodes d'expertise sont des outils indispensables pour mettre à disposition des décideurs des connaissances techniques et scientifiques d'une manière synthétique, transparente et opérationnelle. C'est également une garantie de la robustesse du transfert, d'autant plus important dans un contexte de défiance vis-à-vis de la science et de l'expertise en particulier. Encore faut-il sélectionner la méthode la plus adaptée à la problématique à traiter, à l'objectif recherché, aux contraintes et aux moyens mobilisés. Dans l'objectif de contribuer à la diffusion des concepts et des méthodes liées à l'expertise, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) et l'Office français pour la biodiversité (OFB) ont élaboré ensemble ce guide.



### L'EXPERTISE, OU'EST-CE OUE C'EST?

L'expertise est définie par une norme française (NF X50-110, 2003) comme « l'ensemble des activités ayant pour objet de fournir à un client, en réponse à la question posée, une interprétation, un avis ou une recommandation, aussi objectivement fondés que possible, élaborés à partir des connaissances disponibles et de démonstrations accompagnées d'un jugement professionnel ».

De nombreuses méthodes d'expertise existent et permettent d'aboutir à différents types de résultats : synthèses de connaissances, avis, scenarii, etc.

En règle générale, l'expertise ne crée pas de nouvelles données, mais exploite des connaissances existantes. Celles-ci peuvent être de différentes natures : scientifiques, techniques, savoirs experts, autochtones ou locaux, etc.

En 2010, à la suite du Grenelle de l'environnement, une **charte nationale de l'expertise**<sup>1</sup> a été proposée par le Comité opérationnel « Recherche ». Basée sur la

norme NF X50-110, elle a été signée par un grand nombre d'organismes de recherche qui l'ont chacun déclinée à travers leurs processus internes.

La pratique de l'expertise repose sur cinq principes rappelés par la charte nationale de l'expertise :

- la compétence des experts ;
- leur indépendance;
- la traçabilité des sources utilisées ;
- la transparence des méthodes mises en œuvre :
- la clarté des conclusions.

### LE PROCESSUS D'EXPERTISE

Un processus d'expertise implique plusieurs étapes : analyse de la question posée et définition des contours de la demande, choix ou conception d'une méthode d'expertise appropriée, fourniture du produit de l'expertise, etc.

Dans un tel processus, on distingue **quatre types de rôles** (bailleurs et commanditaires étant souvent une seule et même entité) :

Les bailleurs, qui financent les travaux de l'expertise. Ce sont les maîtres d'ouvrage.

Ex.: ministères, Unesco, AFD, etc.

Les commanditaires / bénéficiaires, qui passent un ordre de réalisation d'un transfert de connaissance et font appel à un opérateur. Ex. : bureaux d'étude, OFB, collectivités territoriales, etc.

Les opérateurs qui mettent en œuvre les méthodes d'expertise. Ce sont les maîtres d'œuvre. Ex. : Instituts de recherche, agences d'experts, etc.

Les parties-prenantes et usagers qui sont les bénéficiaires indirects des résultats et sont parfois interrogés.

Ex. : citoyens, agriculteurs, ONG, associations, etc.

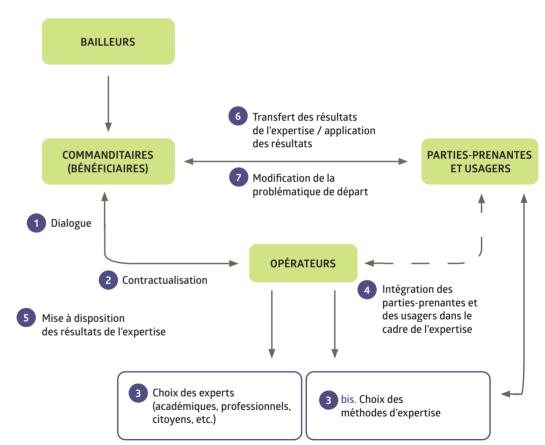


Schéma théorique présentant les acteurs et les différentes phases du circuit de l'expertise

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/10/6/Chartenationaledel\_expertise\_139106.pdf

Entamer un processus d'expertise nécessite de définir précisément les contours de la demande : ce que veux, ce que recherche, et ce dont a besoin le commanditaire. *In fine*, cette phase de dialogue doit permettre d'identifier la méthode – ou la combinaison de méthodes – la plus adaptée.

# 1 LE DIALOGUE, UNE ÉTAPE CRUCIALE

Le dialogue entre le commanditaire et l'opérateur est primordial et peut prendre un certain temps. Tout l'enjeu est ici d'assurer la cohérence entre :

- la question posée et les outils mobilisés pour y répondre ;
- le délais requis par le commanditaire et le temps nécessaire à une expertise de qualité.

### ANALYSER ET PRÉCISER LA DEMANDE

Bien souvent, les opérateurs se retrouvent face à une **grande diversité de questions**. Des chercheurs<sup>2</sup> les ont classées en trois catégories, pour faciliter les échanges et rendre plus efficace le traitement des demandes (tableau ci-après).



	T				
Types de demandes	Types de sous-demandes				
Mieux comprendre un phénomène	Comprendre des effets/actions				
	Construire des scénarios pour l'analyse de futurs événements				
	Exercice de projetcion élargie dans le futur				
	Comprendre les évolutions d'un phénomène dans le temps et dans l'espace				
Identifier les leviers d'action appropriés pour prendre des décisions	Mesurer les impacts anthropiques				
	Mesurer l'efficacité d'une intervention/actions				
	Comparer des solutions entre elles				
	Rechercher une gestion optimale				
Limites et possibilités	Évaluation de l'opinion publique et des perceptions				
pour la prise de décision / faisabilité socio-économique / évaluation	Évaluation du niveau de connaissances de personnes ou groupes de personnes sur un sujet				

Typologie des demandes des commanditaires d'une expertise (Pullin et al. 2016)

Nous proposons une série de neuf questions qui constituent la trame du dialogue entre le commanditaire et l'opérateur. Ces questions ont été définies sur la base des rapports Eklipse (voir encadré) et de la Fondation Baudouin<sup>3</sup> et grâce aux entretiens semi-directifs :

- Quel est le type de question posée ?
- Quelle est la nature des réponses attendues ?
- De combien de temps dispose-t-on ?
- De quelles ressources (moyens humains et financiers) dispose-t-on ?
- Quel est le risque de biais toléré ?
- À quelle échelle (niveau de détails) doit-on se situer pour réaliser l'expertise ?
- Doit-on consulter les parties-prenantes ?
- Est-ce que l'expertise doit être exhaustive ?
- Est-ce que l'expertise doit être pluridisciplinaire ?

### S'ACCORDER SUR LA NATURE DES RÉPONSES ATTENDUES

En parallèle, il est important que le commanditaire **précise la nature de la réponse attendue**. Il peut s'agir d'une interprétation ; d'un avis ; d'une recommandation ; d'un scénario, etc.

## 2 LES MÉTHODES D'EXPERTISE

Dans le cadre de l'élaboration de ce guide, 19 méthodes ont été sélectionnées par le Comité de suivi, sur la base des méthodes décrites dans le cadre du projet européen Eklipse et des entretiens. Très différentes les unes des autres, elles ont été décrites et comparées à travers le guide.

#### LE PROJET EUROPÉEN EKLIPSE<sup>4</sup>

Eklipse est un réseau science-politique européen s'intéressant à la biodiversité et aux services écosystémiques. Il a pour ambition de permettre aux décideurs et aux acteurs de la société de bénéficier des connaissances existantes en les synthétisant.

Un inventaire des méthodes de synthèse de connaissances sous forme de « fiches méthodes » et une liste de critères de comparaison a été publié dans un rapport réalisé par le réseau en 2018.

### DIFFÉRENTS TYPES DE MÉTHODES

On distingue trois grands groupes de méthodes d'expertise en fonction des types de connaissance mobilisées :

- majoritairement des connaissances scientifiques, techniques et explicites Ex. La cartographie systématique, l'évaluation rapide des faits avérés, les revues systématiques;
- également des connaissances autochtones et locales.

Ex. L'élaboration de scénarios, la prise de décision structurée ;

• ainsi que des connaissances basées sur l'opinion publique.

Ex. L'analyse de décision multicritères, la cartographie participative.

Les méthodes étudiées dans le guide sont présentées dans le tableau 2.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A. Pullin *et al.* (2016). Selecting appropriate methods of knowledge synthesis to inform biodiversity policy. *Biodiversity and Conservation*, 25(7), 1285 1300. <a href="https://doi.org/10.1007/s10531-016-1131-9">https://doi.org/10.1007/s10531-016-1131-9</a>

N. Slocum et al. (2006). Méthodes participatives: Un guide pour l'utilisateur. Bruxelles: Fondation Roi Baudouin.

<sup>4</sup> https://www.eklipse-mechanism.eu/

### LES CRITÈRES DE DESCRIPTION ET DE COMPARAISON DES MÉTHODES

Décrire et comparer les méthodes d'expertise a nécessité d'identifier les contraintes et les paramètres les caractérisant. Ainsi, sur la base des travaux d'Eklipse et des entretiens réalisés, une liste de critères importants a été établie : comparaison au cas par cas. Le choix d'une méthode est souvent un compromis entre les ressources disponibles (ex. coût, temps) et l'objectif formulé. Par ailleurs, étant donné la complexité de la demande formulée dans le cadre d'une expertise, la complémentarité des méthodes est un moyen de répondre en intégrant l'ensemble des critères émis.



Contraintes: Coût, Temps.



Paramètres: aspects éthiques traités, capacité de participation / implication des parties prenantes, données requises, échelle (niveau de détail), niveau d'incertitude, pluridisciplinarité, reproductibilité, répétabilité, risque de biais, transparence, types de connaissances pouvant être synthétisées.

# LE CHOIX DES MÉTHODES

La phase de dialogue permet de définir les méthodes d'expertise les plus à même de répondre aux attentes et aux besoins du commanditaire. Il peut être nécessaire de combiner plusieurs méthodes pour répondre à une demande dans le cadre d'une expertise. L'expertise est un processus dont la qualité est assurée par le choix de la méthode, du corpus de connaissances, des experts et par la clarté et l'intelligibilité des résultats.

Le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du guide a permis d'établir une liste de critères permettant de comparer les méthodes entre elles. L'importance des critères variant en fonction de la question posée, de la situation et des acteurs concernés, il s'agit de réaliser cette



Méthode	Temps	Coût	Transparence	Répétabilité Robustesse	Exhaustivité
Cartographie systématique	6 mois à 2 ans	3-24 mois ETP	Forte	Forte	Forte
Évaluation rapide des faits avérés	3 à 9 mois	3-6 mois ETP	Forte	Moyenne	Non
Expertise scientifique collective	6 mois à 2/3 ans	Variable	Moyenne à Forte	Moyenne à forte	Forte
Méta-analyse	3 semaines	Très variable	Forte	Forte	Forte
Modélisation	12 mois	1 an ETP	Forte	Forte	Forte
Revue exploratoire	1 à 6 mois	1-6 mois ETP	Forte	Moyenne	Non
Revue systématique	6 mois à 4 ans	6-24 mois ETP	Forte	Forte	Forte
Synopsis et Résumés de faits avérés sur un vaste sujet	1 à 10 ans	12-120 mois ETP	Forte	Forte	Non
Élaboration de scénario / Prospective	5 jours à 6 mois	Variable	Variable	Faible	Moyenne
Prise de décision structurée	4 mois minimum	1 mois minimum	Forte	Faible	Pas d'info
Analyse de chaînes de causalité	1 semaine à 2 ans	1 mois - plusieurs années	Forte	Moyenne	Non
Analyse de décision multi- critères	Variable	Variable	Forte	Faible à forte	Variable
Analyse du discours	2 à 10 mois	Plusieurs mois ETP	Forte	Moyenne à forte	Pas d'info
Cartographie participative	Variable	Variable	Très forte	Moyenne	Non
Consultation de multiples experts avec la méthode du consensus formel telle que Delphi	1 semaine à 2 mois	1 semaine-1 mois ETP	Forte	Moyenne	Moyenne à forte
Consultation d'experts ou Élicitation d'experts	1 semaine à 1 mois	1 semaine ETP	Moyenne	Moyenne	Non
Établissement des faits	Variable	Variable	Forte	Moyenne	Moyenne
Gestion adaptative collaborative	phase 1 : 3 à 12 mois phase 2 : 12 à 48 mois	3 à 12 mois et 24 à 60 mois	Forte	Forte	Faible
Groupe de discussion	1,5 jour à 1 mois	2 jours ETP	Faible à forte	Faible	Non

Extrait de la matrice comparant les méthodes d'expertise entre elles en fonction des critères retenus

La matrice complète est consultable *via* le lien suivant : <a href="https://www.fondationbiodiversite.fr/">https://www.fondationbiodiversite.fr/</a> wp-content/uploads/2020/07/FRB-Matrice-guide-methodes-expertise.pdf



#### **EN SAVOIR PLUS**

Le guide sur les méthodes d'expertise offre un point de vue complet allant d'une introduction sur l'expertise à une matrice de comparaison des méthodes, en passant par des fiches descriptives de celles-ci.

À la suite d'un travail d'enquête auprès d'experts, de commanditaires et d'opérateurs, la FRB et l'OFB apportent un éclairage en faveur d'une rigueur accrue, de risques de biais moindres et du développement d'une culture de la transparence dans les méthodes utilisées pour informer les politiques publiques et autres commanditaires.

19 méthodes ont ainsi été sélectionnées, détaillées et comparées.

Consultation du guide en ligne : https://www.fondationbiodiversite.fr/wpcontent/uploads/2020/07/FRB-Methodesexpertise-web.pdf Remerciements: La FRB et l'OFB tiennent à remercier vivement le comité de suivi, les personnes interrogées et les spécialistes de méthodes pour leur relecture fine et la qualité des échanges.

Auteur: Charlotte Navarro (FRB)

Relecture: Hélène Soubelet (FRB), Jean-François Silvain (FRB), Pauline Coulomb (FRB), Romuald Berrebi (OFB), le comité de suivi composé de François Alberguel (IRD), Daniel Barthelemy (Cirad), Sylvie Benard (LVMH), Romuald Berrebi (AFB), Céline Boudet (Ineris), Régis Ferron (IRD), Jean-Luc Foucher (BRGM), Martine Hossaert (CNRS), Vincent Hulin (MNHN), Guy Landmann (GIP Ecofor), Barbara Livoreil (FRB et consultante indépendante), Léa Marty (Ifremer), Patrice Mengin-Lecreulx (ONF), Hervé Pernin (ADEME), Didier Richard (Inrae), Guy Richard (Inrae), François Rousset (Université de Montpellier), Hélène Soubelet (FRB), Philippe Vauchaussade (Cerema)

Mise en page: Robin Almansa (FRB)